

Règlement du Prix régional pour l'égalité – édition 2020

Contexte

Au cœur des enjeux de la cohésion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe juridique qui engage la France tant au niveau européen qu'international. Les collectivités territoriales, et au premier lieu les régions, se doivent de contribuer activement à la réalisation de cet objectif, tant en interne à leur administration, qu'au niveau des politiques et dispositifs qu'elles mettent en œuvre quotidiennement.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus particulièrement de la discrimination liée au genre, se pose dès le plus jeune âge : éducation, formation, puis parcours professionnel, conciliation des temps professionnels, personnels et familiaux, liberté de circulation et accès aux espaces publics, sécurité et intégrité physique, toutes ces problématiques sont encore aujourd'hui sources d'inégalité notoires.

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois, notamment parce que leurs parcours scolaires sont différenciés. Favoriser la diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons, des jeunes femmes et des jeunes gens reste nécessaire pour parvenir à une plus grande mixité dans les filières et dans les métiers.

Articuler plus facilement vie personnelle et vie professionnelle constitue également un facteur déterminant pour faire progresser l'égalité réelle au travail entre les femmes et les hommes. Un meilleur équilibre des temps de vie influe positivement sur les parcours professionnels. L'enjeu de l'articulation entre travail et vie privée est plus large que le rééquilibrage des responsabilités familiales. Il inclut aussi les activités de loisirs, syndicales, associatives.

Par ailleurs, les pratiques sportives et culturelles sont rarement des activités mixtes. Elles sont fortement sexuées et participent, dès l'enfance, à la construction normée du féminin et du masculin (rapport au corps, etc.). Les fédérations voient notamment la part des femmes diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux de pratique. En matière de loisirs, les stéréotypes et les inégalités filles-garçons sont plus ou moins prononcés en fonction du milieu social mais l'accès aux espaces et équipements publics est encore très fortement inégal entre les femmes et les hommes.

Enfin, les violences physiques et sexuelles constituent une priorité nationale. D'après les résultats des enquêtes CVS 2012-2017, menées par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales depuis 2007, la proportion de femmes se déclarant victimes de viol ou de tentative de viol au cours de l'année précédant l'enquête (0,4 %, soit 93 000 « victimes déclarées ») est plus de six fois supérieure à celle des hommes (0,07 %, soit environ 15 000 hommes « victimes déclarées »)

Face à ces constats, la Région Grand Est, signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, entend apporter sa contribution à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre d'un plan global d'actions 2019-2021, elle lance un appel à candidatures comprenant deux volets :

- ✓ Un volet « égalité » remis pour la première fois lors de l'édition 2019 et reconduit en 2020
- ✓ Un volet « mixité » dont la prochaine remise se fera en 2021. Les modalités de candidature seront communiquées à l'automne 2020.

Objectifs du Prix Régional 2020 pour l'égalité « Volet égalité »

- Le prix régional pour l'égalité a pour objectif de valoriser sur le territoire du Grand Est les initiatives innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes portées par des associations, des clubs sportifs, des entreprises, des collectivités locales et des établissements de formation.

➤ Calendrier

Les candidatures au Prix régional 2020 pour l'égalité et la mixité volet égalité seront ouvertes jusqu'au 23 octobre 2020. L'ensemble de candidatures se fera par voie digitale via le formulaire dédié sur la page internet du site de la Région Grand Est suivante : <https://www.grandest.fr/participez-prix-de-mixite-metiers-egalite/>. Aucune candidature ne sera acceptée par mail. Toute demande adressée hors délai sera considérée comme non recevable.

➤ Bénéficiaires

Les associations, les clubs sportifs, les entreprises, les collectivités locales et les établissements de formation dont le siège est dans le Grand Est.

➤ Projets attendus

Les initiatives éligibles à cet appel à candidatures doivent correspondre à l'une des thématiques suivantes :

1. **Lutte contre les stéréotypes**
2. **Lutte contre les violences sexuelles ou sexistes**
3. **Mise en œuvre de l'égalité au quotidien** : une attention particulière sera portée aux projets portant sur la conciliation des temps de vie professionnel et personnel ou sur l'accès aux espaces communs et/ou collectifs

Les initiatives présentées doivent avoir démarrées au moment de la réponse au présent appel à candidatures. Les candidats s'engagent à présenter un projet significativement avancé.

➤ **Sélections des lauréats**

Le Président du Conseil Régional sollicite l'avis du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du Prix et qui examinera les projets sur la base des critères suivants :

- ✓ Existence au sein de la structure d'une stratégie intégrée en matière d'égalité,
- ✓ Implication des bénéficiaires dans la définition et la construction de l'action,
- ✓ Caractère innovant et expérimental,
- ✓ Caractère transposable de l'initiative / de l'action,
- ✓ Caractère pérenne de l'initiative / de l'action,
- ✓ Pourcentage de bénéficiaires (salariés de la structure, usagers) touchés par l'action.

➤ **Modalités de l'aide régionale**

12 prix de 5 000€ sont attribués selon la répartition suivante :

- 4 prix pour la thématique 1
- 4 prix pour la thématique 2
- 4 prix pour la thématique 3

Les prix seront versés en une seule fois.

➤ **Engagement des lauréats**

Les lauréats s'engagent à :

- ✓ répondre aux sollicitations permettant de valoriser et d'échanger sur leurs initiatives (échange d'expérience, reportage, témoignage),
- ✓ participer à la remise des prix.

➤ **Modalités de candidatures**

Pour déposer sa candidature, chaque structure devra se rendre sur la page web suivante :
<https://www.grandest.fr/participez-prix-de-mixite-metiers-egalite/>

Toutes les candidatures se feront sous forme d'inscription dématérialisée, via une téléprocédure. Plusieurs pièces complémentaires seront ainsi demandées :

- Exemple des statuts régulièrement déclarés signés
- PV de la dernière Assemblée Générale et composition des membres du bureau (si association ou clubs sportifs)
- La preuve légale de l'existence de la structure (récépissé de déclaration à la Préfecture ou de modification, Kbis, ...)
- Le RIB de votre structure

Pour l'ensemble des pièces déposées, merci de bien vouloir respecter la règle de nommage suivante :

« TYPE DE PIECE.Nom de votre structure »

Seuls les dossiers complets et répondant aux exigences de l'appel à candidatures seront soumis à l'examen du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du prix régional.

En cas de difficulté rencontrée veuillez contacter : julie-marie.duverger@grandest.fr